



POLITIQUE DU MÉDICAMENT À L'HÔPITAL

MARGAUX RENNE

PHARMACIEN HOSPITALIER

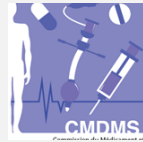
CHU DE MONTPELLIER (PHARMACIE EUROMÉDECINE)

Lundi 9 septembre 2024

Plan du cours



Cadre réglementaire



Commission du médicament et des DMS



Achat des médicaments



Bon usage et régulation des dépenses



Cadre réglementaire



Commission du médicament et des DMS



Achat des médicaments



Bon usage et régulation des dépenses

Cadre réglementaire



MISSIONS DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR (PUI) - Article L. 5126-5 du CSP *(MAJ avril 2022)*



Pour qui ?

Patients hospitalisés

Quoi ?

Médicaments, DMS, préparations ... (monopôle)

Mdts expérimentaux / auxiliaires

Missions obligatoires de la PUI

- Gestion, approvisionnement, détention
- Vérification des dispositifs de sécurité
- Préparation, contrôle, qualité
- Evaluation et dispensation
- Action de pharmacie clinique:
- Information aux patients et aux professionnels de santé sur PDS
- Promotion et évaluation du bon usage
- Concourir à la PV & MV et à la politique du médicament et des DMS
- Vaccination (liste fixée sur arrêté)

Loi HPST - 21 juillet 2009



❖ Les établissements de santé :

- élaborent et mettent en œuvre une **politique d'amélioration continue de la qualité** et de la **sécurité des soins** et une **gestion des risques** visant à prévenir et traiter les événements indésirables liés à leur activité
- dans ce cadre, ils définissent une **politique du médicament** et des dispositifs médicaux stériles (DMS)

❖ La Commission Médicale d'Établissement (**CME**) / Conférence Médicale d'Établissement (privés)

- contribue à l'**élaboration** de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins
- notamment à la **politique du médicament** et des DMS
- Plusieurs sous-commissions pour y parvenir :
 - **CMDMS : Commission du Médicament et des DMS**
 - **CLIN** : Commission de Lutte contre les Infections Nosocomiales
 - **CLUD** : Comité de LUTte contre la Douleur
 - **CLAN** : Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition

Article R6111-10 du Code de la Sante Publique (CSP)

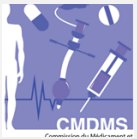


- La **CME** se voit confier certaines **missions**, elle doit élaborer :
 - Un **programme d'actions**, assorti d'indicateurs de suivi, en matière de **bon usage des médicaments** notamment des antibiotiques et des DMS
 - Un **bilan des actions d'amélioration** en matière de bon usage des médicaments et des DMS
 - La **liste des médicaments et DMS dont l'utilisation est préconisée dans l'établissement**
 - Des **préconisations en matière de prescription** des DMS et **des médicaments**, notamment les antibiotiques





Cadre réglementaire



Commission du médicament et des DMS



Achat des médicaments



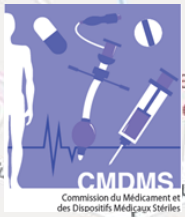
Bon usage et régulation des dépenses

Commission du Médicament et des DMS (CMDMS ou COMEDIMS)

EXEMPLE DU CHU DE MONTPELLIER



Chu - Plateforme Logistique



Medical
ecine

Commission du Médicament et
des Dispositifs Médicaux Stériles

CHU de Montpellier

Les sites pharmaceutiques

- **Pharmacie Euromédecine**
- **Pharmacie Saint-Éloi**
 - Hopital Saint-Éloi
 - Hopital Gui de Chauillac
- **Pharmacie Lapeyronie**
 - Hopital Lapeyronie
 - Hopital La Colombière
 - Hopital Arnaud-De-Villeneuve
 - Centre Antonin Balmes

- **Rétrocessions**
 - Patients externes
- **UPCO**
 - Chimiothérapies



La CMDMS au CHU de Montpellier

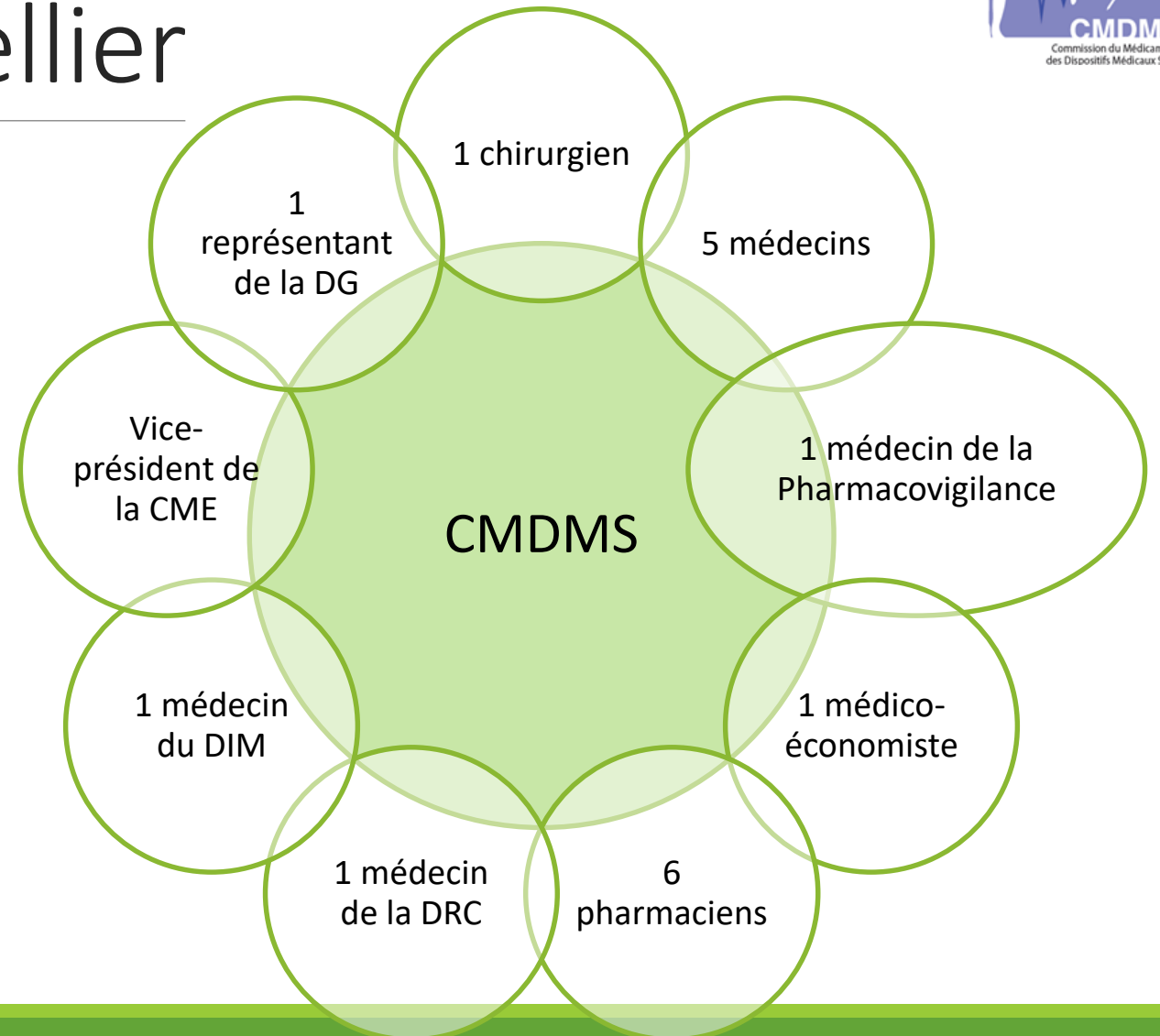


❖ Définition :

- Commission du **M**édicament et des **D**ispositifs **M**édicaux **S**tériles
- Sous-commission de la CME

❖ Composition pluridisciplinaire

❖ Groupes de travail : référents par spécialité (pharmaciens, médecins)



Missions de la CMDMS

- ❖ Elaborer et mettre à jour le **Livret Thérapeutique**
- ❖ Elaborer des **recommandations** de **Bon Usage** et de **Bonnes Pratiques**
- ❖ Etre l'interlocuteur des instances pour tous les aspects de la qualité et de la gestion des risques qui concernent les médicaments et les DMS
- ❖ Prendre en compte le **contexte économique** du CHU (analyse de l'impact financier des innovations thérapeutiques)
- ❖ Etre l'instance référente dans la **politique d'achat** des produits pharmaceutiques

Missions de la CMDMS

QUALITE & GESTION DES RISQUES

Interlocuteur des instances (ARS, ANSM)

LIVRET THERAPEUTIQUE

Elaboration & mise à jour

RECOMMANDATIONS BON USAGE & BONNES PRATIQUES

internes ou objectifs communs (CAQES)

ACHATS

Référente dans le choix des médicaments
Politique d'achat

REFERENCEMENT & INNOVATIONS

Prise en compte du contexte économique de l'établissement
Analyse de l'impact financier

Missions de la CMDMS

QUALITE & GESTION DES RISQUES

Interlocuteur des instances (ARS, ANSM)

LIVRET THERAPEUTIQUE

Elaboration & mise à jour

RECOMMANDATIONS BON USAGE & BONNES PRATIQUES

internes ou objectifs communs (CAQES)

ACHATS

Référente dans le choix des médicaments
Politique d'achat

REFERENCEMENT & INNOVATIONS

Prise en compte du contexte économique de l'établissement
Analyse de l'impact financier

Livret thérapeutique

= **Liste** des médicaments disponibles et recommandés au sein de l'établissement (environ 2600 références)

- ❖ **Choix des médicaments inclus** dans le livret thérapeutique = médicaments référencés par la CMDMS
 - en **concertation pluridisciplinaire** → politique cohérente du médicament **applicable à tous les prescripteurs** du CHU
 - établi sur la base des **données pharmacologiques, cliniques, réglementaires et économiques** en vigueur, en tenant compte, le cas échéant des **orientations stratégiques** de l'établissement
 - **modalités particulières de prescription** et de **dispensation** déterminées par la CMDMS

- ❖ **Choix de la classification** : par ordre alphabétique, famille thérapeutique

- ❖ **Choix des informations** mentionnées (libellé LSDC, DCI, conservation, statut, prix ...)

LISIBILITE, FACILITE D'UTILISATION, ACCESSIBILITE, MISE A JOUR +++

GASTRO-ENTERO-HEPATOLOGIE

ANTIDIARRHEIQUES ET ANTIINFECTIEUX INTESTINAUX

ANTISECRETOIRE INTESTINAL PAR INHIBITION ENKEPHALINASE

506074	RACECADOTRIL 100MG, GÉLULE	RACECADOTRIL		LISTE 2		0,11 €
506069	RACECADOTRIL 10MG (TIORFAN), NOUR, PDR ORALE, SACHET	RACECADOTRIL		LISTE 1		0,35 €
506073	RACECADOTRIL 30MG (TIORFAN), ENF, PDRORALE, SACHET	RACECADOTRIL		LISTE 1		0,18 €
506072	RACECADOTRIL 4MG/ML (TIORFAN), NOUR ET ENF, SUSP BUV, FLAC 50ML	RACECADOTRIL		LISTE 1		5,61 €

FIDAXOMICINE

501003	FIDAXOMICINE 200MG (DIFIQLIR), CPR	FIDAXOMICINE		LISTE 1	ON	64,15 €
--------	------------------------------------	--------------	--	---------	----	---------

IMMUNOGLUBULINE ANTI-TOXINE B DE C. DIFFICILE

501014	BEZLOTOXUMAB 1000MG (ZINPLAVA), SOL À DILUER PR PERF, FLAC 40ML	BEZLOTOXUMAB	A L'ABRI DE LUMIERE ET DE +2 A +8 DEG	LISTE 1	ON	2 695,00 €	T2A
--------	---	--------------	---------------------------------------	---------	----	------------	-----

RALENTISSEURS DU TRANSIT SANS ATROPINE

506071	LOPERAMIDE 0.2MG/ML (IMODIUM), ENF, SOL BUV, FLAC 100ML	LOPERAMIDE		LISTE 2		2,89 €
506070	LOPERAMIDE 2MG, GÉLULE	LOPERAMIDE		LISTE 2		0,08 €

ANTIEMETIQUES

ANTIEMETIQUES ANTAGONISTES RECEPTEURS NEUROKININE I SUBST. P

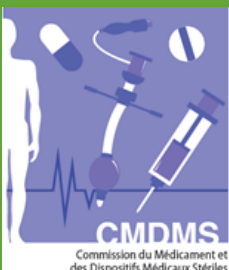
506943	APREPITANT 125MG, GÉLULE	APREPITANT		LISTE 1	ON	1,45 €
506942	APREPITANT 80MG, GÉLULE	APREPITANT		LISTE 1	ON	1,10 €
506944	APREPITANT 125MG (EMEND), PDR PR SUSPBUV, SACHET	APREPITANT	A CONSERVER A L'ABRI DE L'HUMIDITE	LISTE 1	ON	22,00 €

ANTIEMETIQUES ANTAGONISTES SEROTONINERGIQUES (5HT3)

506262	ONDANSETRON 4MG, SOL INJ, AMP VERRE BRUN 2ML	ONDANSETRON	A CONSERVER A L'ABRI DE LA LUMIERE	LISTE 1		0,27 €
506260	ONDANSETRON 8MG, SOL INJ, AMP VERRE BRUN 4ML	ONDANSETRON	A CONSERVER A L'ABRI DE LA LUMIERE	LISTE 1		0,37 €
506565	ONDANSETRON 8MG, CPR	ONDANSETRON		LISTE 1		0,85 €
506265	ONDANSETRON 4MG (SETOFILM), FILM ORODISPERSIBLE	ONDANSETRON	A CONSERVER A L'ABRI DE L'HUMIDITE	LISTE 1		0,75 €
506267	ONDANSETRON 8MG (SETOFILM), FILM ORODISPERSIBLE	ONDANSETRON	A CONSERVER A L'ABRI DE L'HUMIDITE	LISTE 1		0,75 €
506266	ONDANSETRON 4MG/5ML (ZOPHREN), SIROP, FLAC 50ML	ONDANSETRON		LISTE 1	ON	29,17 €

ANTIEMETIQUES BUTYROPHENONE

506041	DROPERIDOL 1.25MG, SOL INJ, IV, AMP 1ML	DROPERIDOL	A CONSERVER A L'ABRI DE LA LUMIERE	LISTE 1		0,30 €
--------	---	------------	------------------------------------	---------	--	--------



Missions de la CMDMS

QUALITE & GESTION DES RISQUES

Interlocuteur des instances (ARS, ANSM)

LIVRET THERAPEUTIQUE

Elaboration & mise à jour

RECOMMANDATIONS BON USAGE & BONNES PRATIQUES

internes ou objectifs communs (CAQES)

ACHATS

Référente dans le choix des médicaments
Politique d'achat

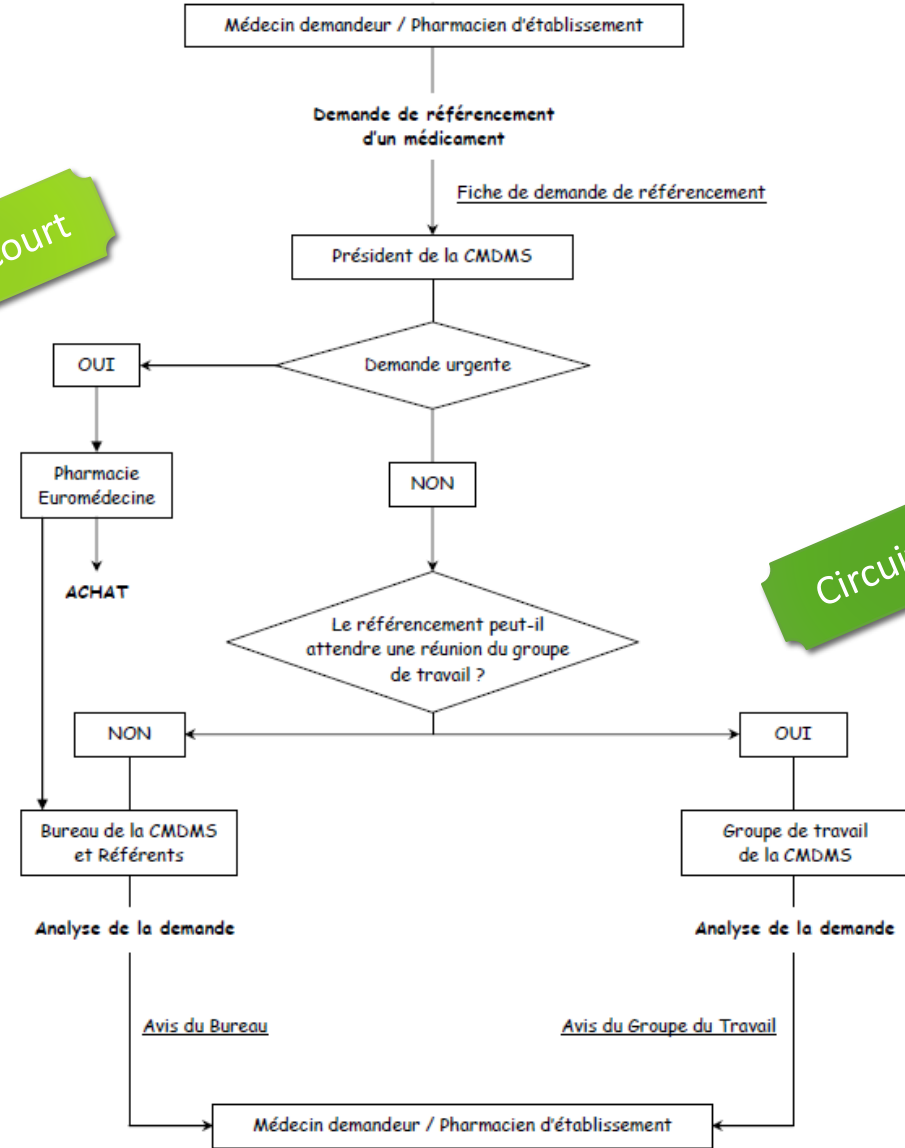
REFERENCEMENT & INNOVATIONS

Prise en compte du contexte économique de l'établissement
Analyse de l'impact financier



Circuit court

Circuit long



Circuit de demande de référencement d'un médicament

Exemple du CHU de Montpellier

10 à 15 demandes de référencement par an
 25 à 50% demandes → circuit long
 Complément de gamme → circuit court

Référencement

Données utiles pour la décision de référencement :

- **Statut du médicament :**

- AMM : liste I ? Liste II ? Hors-liste ?
- Accès dérogatoire : AAC ? AAP ? CPC ?
- Importation ?

- **Avis de la Commission de la Transparence de la HAS**

- **SMR : Service Médical Rendu**
- **ASMR : Amélioration du Service Médical Rendu**

- **Etudes cliniques**, pharmaco-économiques, articles extraits des revues scientifiques, dossiers médicaments de l'industrie pharmaceutique...

- Conférences de consensus, **recommandations de sociétés savantes...**

- Données de **consommations** et parallèle avec l'activité de l'établissement



Analyse économique de la CMDMS

Projection économique : quel va être l'impact financier du médicament pour l'établissement ?
Doit-on restreindre les utilisations ?

Critères économiques

- également **envisagés** dans le **choix** des médicaments qui sont référencés dans le livret thérapeutique
- dans un souci d'optimisation des ressources

Analyse des **innovations thérapeutiques**

- avis technique + évaluation de l'**impact financier**
- prise en compte dans la procédure budgétaire
- Réévaluation des dispositifs de financements dérogatoires octroyés par la CMDMS par les médecins demandeurs

Exemples d'innovations thérapeutiques : nouvelles technologies, traitements médicamenteux coûteux

Missions de la CMDMS

QUALITE & GESTION DES RISQUES

Interlocuteur des instances (ARS, ANSM)

LIVRET THERAPEUTIQUE

Elaboration & mise à jour

RECOMMANDATIONS BON USAGE & BONNES PRATIQUES

internes ou objectifs communs (CAQES)

ACHATS

Référente dans le choix des médicaments
Politique d'achat

REFERENCEMENT & INNOVATIONS

Prise en compte du contexte économique de l'établissement
Analyse de l'impact financier

Recommandations Bon Usage et Bonnes Pratiques



Définition

- concernent la **prescription**, la **validation pharmaceutique** et le **bon usage des médicaments**

Objectifs

- **lutter contre la iatrogénie médicamenteuse**
- édicter des **règles communes** à l'ensemble des praticiens du CHU

Elaboration

- par les groupes de travail **pluridisciplinaires** de la CMDMS
 - par spécialités médicales : Endocrinologie, Gastro-entérologie, Psychiatrie...
 - transversaux : Cancérologie, Douleur, Infectiologie...

Diffusion

- à l'ensemble de la **communauté médicale** (prescripteurs et pharmaciens) → opposables

Exemples de recommandations / Guides

- 1) Médicaments chez les sujets âgés (2016)
- 2) Médicaments injectables par voie sous-cutanée (2015)
- 3) Guide d'utilisation des formes orales sèches (2018)



Guide de bon usage des médicaments chez les sujets âgés



Ce guide précise aux prescripteurs, en fonction des situations cliniques les plus fréquentes chez le sujet âgé :

- les médicaments contre-indiqués et les médicaments non recommandés,
- les médicaments à manipuler avec précautions (prescriptions spécialisées, surveillance particulière)
- les médicaments théoriquement indiqués.

MACV



Guide de bonnes pratiques d'administration des médicaments injectables par voie sous-cutanée



Ce guide précise à l'attention des soignants les bonnes pratiques d'administration des médicaments par voie sous-cutanée :

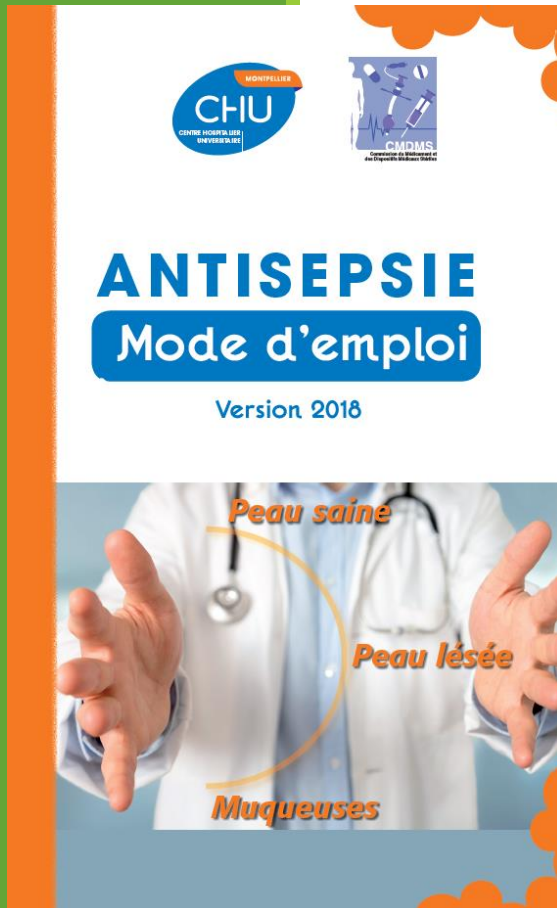
- indications et contre-indications de la voie SC
- précautions à prendre et effets secondaires
- techniques d'injection et de perfusion SC
- médicaments utilisables en SC
- associations possibles ...



DCI	SPECIALITE	FORME GALÉNIQUE	RECOMMANDATION	SONDE ENTÉRALE	REMARQUES	MISE EN GARDE SPÉCIFIQUE	ALTERNATIVES
ACEBUTOLOL	SECTRAL (Principes)	comprimé pelliculé		non	Possibilité de les écraser finement en utilisation extemporanée. Goût désagréable.	-	Suspension buvable : SECTRAL 40mg/ml. Contient de l'éthanol.
		comprimé LP	NON	non	Forme à libération prolongée, modification de la cinétique.	-	
ACENOCOUMAROL	MINI-SINTROM (Principes)	comprimé	NON	non	Marge thérapeutique étroite.	-	
	SINTROM (Principes)	comprimé sécable	NON	non	Marge thérapeutique étroite.	-	
ACETALOZAMIDE	DIAMOX (Principes)	comprimé sécable		oui	Administrer avec un aliment pour masquer l'amertume.	-	-
ACÉTATE DE ZINC	WILZIN (Principes)	gélule		NR	Diluer dans de l'eau (pouvant être sucrée).	-	-
ACÉTYL-LEUCINE	TANGANIL (Principes)	comprimé	NON	non	Ecrasement non recommandé par le laboratoire.	-	-
ACICLOVIR	ZOVIRAX (Principes)	comprimé	NON	non	Aucune étude réalisée. Alternative disponible.	-	Suspension buvable : ZOVIRAX 200mg/5ml ou 800mg/10ml.
	ACICLOVIR (Générique)	comprimé	NON	non	Aucune étude réalisée. Alternative disponible.	-	Suspension buvable : ZOVIRAX 200mg/5ml ou 800mg/10ml.

Exemples de recommandations / Guides

Antiseptie (2018, en cours de révision sept 2023)



ANTISEPTIE DE LA PEAU SAINE		ANTISEPTIE DE LA PEAU SAINE
Indications	Produits proposés	Mode d'utilisation - Commentaires
Désinfection des mains		
Désinfection simple (PROT 10.1/006/1)	Gel hydro-alcoolique sans rinçage RESPECTER LES QUANTITES	Frictionner pendant 30 à 60 secondes, selon les indications du fabricant, jusqu'au séchage complet
Désinfection chirurgicale	Savon liquide pharmacie*/rinçage/séchage à l'arrivée au bloc, brossage des ongles seulement si souillures Gel hydro-alcoolique en 2 frictions successives avant habillage chirurgical RESPECTER LES QUANTITES	Selon les indications du fabricant 1er temps : 2 fois un creux de main (2 x 3 ml minimum)/45 s 2e temps : 2 fois un creux de main (2 x 3 ml minimum)/45 s
Lavage des mains		
Simple (PROT 10.1/001/0)	Savon liquide pharmacie*	
Antiseptique (PROT 10.1/001/0)	*PVP iodée moussante *Chlorhexidine moussante si contre-indications	Savonner 60 secondes
Chirurgical (PROT 10.1/002/0 et PROT 10.1/006/1)	*PVP iodée moussante *Chlorhexidine moussante si contre-indications	Savonner 5 mn : 1er temps 3 mn jusqu'aux coudes 2e temps 2 mn jusqu'aux manchettes
Hygiène des patients		
Douche simple	Savon liquide pharmacie flacon 30 ou 500 ml selon la quantité nécessaire	
Douche pré-opératoire (PROT 10.2/001/0)	Savon liquide flacon 30 ml avec bouchon ou PVP iodée moussante 125 ml ou Chlorhexidine moussante	*Recommandation : au moins une douche à réaliser au plus près de l'intervention *Appliquer le savon ou l'antiseptique sur tout le corps y compris les cheveux
Toilette des patients immobilisés	Savon liquide pharmacie* ou PVP iodée moussante 125 ml Chlorhexidine moussante en cas d'allergie	Le savon antiseptique sera utilisé pour la toilette uniquement dans certains cas : patients polytraumatisés, périodes épidémiques, colonisation par les BMR... Les lingettes antiseptiques pourront être utilisées dans certains cas particuliers (chirurgie urgente, toilette en réanimation, césarienne en cours de travail...)
Antiseptie avant acte médical		
Avant ponction veineuse ou injection IV, IM, SC	Alcool 70° Pour analyse toxicologique : DAKIN*	Pur en badigeonnage, pratiquer la ponction ou l'injection immédiatement
Avant acte médical invasif (PL, drains) (PROT 10.2/003/1)	4 phases à respecter : nettoyage/rinçage/séchage/antiseptie *PVP iodée moussante/eau stérile/PVP iodée alcoolique *Chlorhexidine moussante/eau stérile/chlorhexidine alcoolique 2% *Savon liquide stérile unidose 10 ml/eau stérile/DAKIN*	Respecter le temps de séchage de l'antiseptique (ne pas essuyer) En absence de contre-indications, privilégier un antiseptique alcoolique
*Pose KT périphérique et centraux *Perfusion SC *Hémocultures	4 phases à respecter : nettoyage/rinçage/séchage/antiseptie Chlorhexidine moussante/eau stérile/chlorhexidine alcoolique 2% BISEPTINE® en 2 badigeons en pédiatrie	Respecter le temps de séchage de l'antiseptique (ne pas essuyer) Protocole CHLORAPREP® réservé aux réanimations
Champ opératoire (PROT 10.2/001/0)	4 phases à respecter : nettoyage/rinçage/séchage/antiseptie *PVP iodée moussante/eau stérile/PVP iodée alcoolique ou dermique (si le champ opératoire concerne des muqueuses) *Chlorhexidine moussante/eau stérile/chlorhexidine alcoolique 2% colorée *Savon liquide stérile unidose 10 ml/eau stérile/DAKIN* si contre-indication	Respecter le temps de séchage de l'antiseptique (ne pas essuyer) En absence de contre-indications, privilégier un antiseptique alcoolique

*Savon ANIOSAFE MANUCLEAR NPC HF® bactériostatique et fongistatique















Exemples de recommandations / Guides

Liste des biosimilaires et fiches d'information patient



LISTE DES BIOSIMILAIRES COMMERCIALISÉS EN FRANCE



Substance active	Médicament	Disponibilité	Médicaments biosimilaires	Disponibilité	Fiche patient par indication
Adalimumab	HUMIRA®	 	AMGEVITA®	 	Arthrite juvénile idiopathique Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MIC) Psoriasis Rhumatisme infl. chronique
			HULIO®		Arthrite juvénile idiopathique Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MIC) Psoriasis Rhumatisme infl. chronique
			HYRIMOZ®		Arthrite juvénile idiopathique Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MIC) Psoriasis Rhumatisme infl. chronique
			IDACIO®		Arthrite juvénile idiopathique Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MIC) Psoriasis Rhumatisme infl. chronique
			IMRALDI®		Arthrite juvénile idiopathique Maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MIC) Psoriasis Rhumatisme infl. chronique
Bevacizumab	AVASTIN®		ALYMSYS®		
			AYBINTIO®		
			MVASI®		Toutes indications
			ZIRABEV®		
Enoxaparine	LOVENOX®	 	ENOXAPARINE ARROW®		Curatif thrombose Prévention événements thromboemboliques
			ENOXAPARINE BECAT®		
			ENOXAPARINE CRUSIA®		Curatif thrombose Prévention événements thromboemboliques
			INHIXA®		Curatif thrombose Prévention événements thromboemboliques



Spécialité disponible en officine de ville



Spécialité disponible au sein du CHU



Le niveau de preuve des éléments est défini comme suit :
A = AMM et RCP produit
B = Stabilis, Lexicomp, données issues de publications scientifiques
C = Accord professionnel, aucune étude



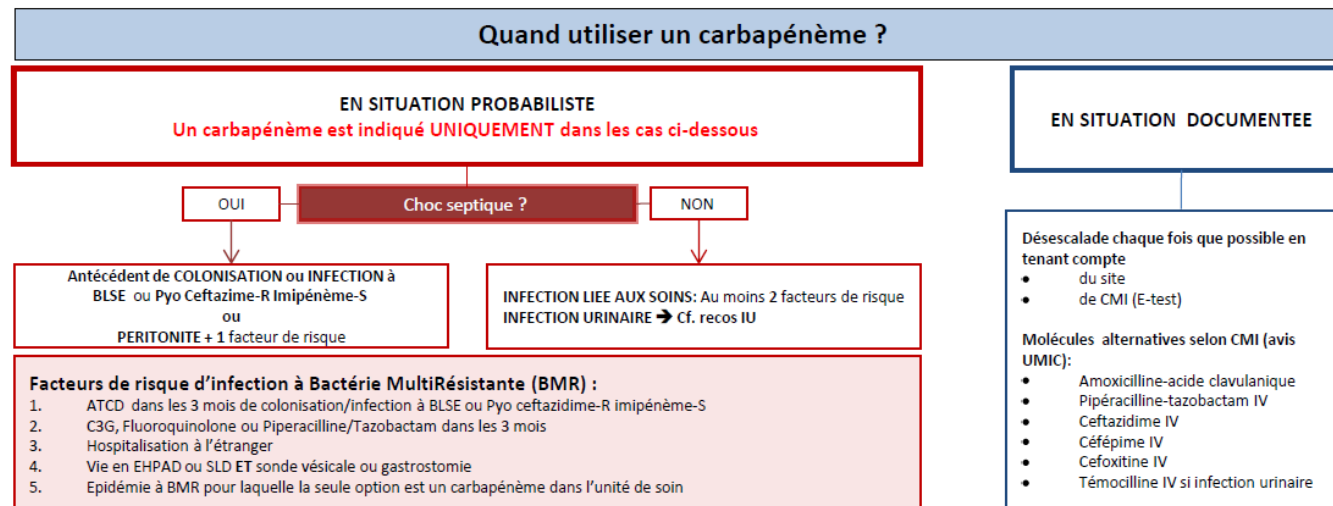
BON USAGE DES CARBAPENEMES



Exemples de recommandations / Guides

Antibiothérapie

Une utilisation trop large des carbapénèmes a pour conséquence l'émergence de nouvelles résistances. L'apparition d'entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) expose à des impasses thérapeutiques. Les carbapénèmes doivent être considérés comme des molécules de recours et de dernière intention.



	Posologies Adulte*	Posologies Enfant*	Durée de perfusion (si possible)	Caractéristiques
Imipénème TIENAM®	1g x 3/j	25mg/kg x 4/j Maximum 3g/j	3h	Meilleure activité que Méropénème sur les Gram +
Meropénème MERONEM®	1 à 2g x 3/j	20 à 40mg/kg x 3/j Maximum 6g/j	4h	Moins toxique que Imipénème à fortes doses (mucoviscidose, infections osseuses/méningées ou lors d'insuffisance rénale/EER en réanimation) Meilleure activité que Imipénème sur <i>P. aeruginosa</i>
Ertapénème INVANZ®	1g x 1/j	<13 ans : 15 mg/kg x 2/j >13 ans : 30mg/kg x 1/j Maximum 1g/j	30 min	Intéressant sur BLSE mais pas d'activité sur <i>Pseudomonas</i> et <i>Acinetobacter</i> Possibilité de traitement à la sortie (une injection quotidienne, rétrocédable)

Document réalisé dans le cadre de la réunion de la Commission des anti-infectieux du 17 décembre 2015 – Mis à jour le 04 avril 2016
 Validé par : Vincent LE MOING (Médecin référent Infectiologie), Philippe CORNE (Médecin référent Réanimation) et Maxime VILLIET (Pharmacien référent Infectiologie)

p-renaudin@chu-montpellier.fr; c-ingrassia@chu-montpellier.fr; jf-vergues@chu-montpellier.fr;
m-lalande@chu-montpellier.fr; d-morquin@chu-montpellier.fr



Exemple de tableaux d'équivalence

Médicaments d'ophtalmologie (collyres, pommades, injectables ...)

Commission
Centre Hospitalier
Date de révision :

Médicaments d'Ophtalmologie

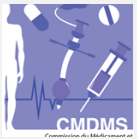
Anti-infectieux

Antibiotiques locaux non associés						
Domaine thérapeutique	DCI	Spécialités	Code article	Unidose	Conservation	Commentaires
<u>Fusidane</u>	Acide fusidique	FUCITHALMIC [®] 1% gel ophtalmique tube 3g	NR	Non	15 jours après ouverture (1)	
<u>Aminoside</u>	Tobramycine	TOBRABACT [®] 0,3% collyre 5mL	NR	Non	T° < 25°C, 15 jours après ouverture (1)	
		TOBREX [®] 0,3% collyre 5mL	509105	Non	T° < 25°C, 15 jours après ouverture (1)	
		TOBREX [®] 0,3% pommade ophtalmique tube 5g	NR	Non	T° < 25°C, 15 jours après ouverture (1)	
<u>Céphalosporine</u>	Céfuroxime	APROKAM [®] 50mg flacon pdre pr solution injectable	501553	Non	T° < 25°C, à l'abri de la lumière (1)	Voie intracaméculaire Post-opératoire de la chirurgie de la cataracte
		ICECA [®] 50mg flacon pdre pr solution injectable	NR	Non	T° < 25°C, à l'abri de la lumière (1)	
<u>Cycline</u>	Chlortétracycline	AUREOMYCINE EVANS [®] 1% pommade ophtalmique tube 5g	NR	Non	15 jours après ouverture (1)	
<u>Macrolide</u>	Azithromycine	AZYTER [®] 1,5% collyre 0,3mL	NR	Oui	T° < 25°C, à l'abri de la lumière (1)	Remplacé par CEBEMYXINE [®]
<u>Natamycine</u>	Natamycine	NATACYN [®] 5% collyre 15mL	501096	Non	T° < 24°C, à l'abri de la lumière, ne pas congeler, 14 jours après ouverture (2)	ATU nominative
<u>Quinolones</u>	Ciprofloxacine	CILOXAN [®] 0,3% collyre 5mL	509765	Non	15 jours après ouverture (1)	
		CILOXAN [®] 0,3% pommade ophtalmique tube 3,5g	509766	Non	T° < 25°C, ne pas congeler, ne pas réfrigérer, 1 mois après ouverture (1)	
	Norfloxacine	CHIBROXINE [®] 0,3% collyre 5mL	NR	Non	T° < 25°C, à l'abri de la lumière, 15 jours après ouverture (1)	
		EXOCINE [®] 0,3% collyre 5mL	NR	Non	A l'abri de la lumière, 15 jours après ouverture (1)	
	Ofloxacine	MONOOX [®] 0,3% collyre 0,5mL	NR	Oui	A l'abri de la lumière (1)	
		QUINOFREE [®] 0,3% collyre 0,5mL	NR	Oui	A l'abri de la lumière (1)	
<u>Rifamycine</u>	Rifamycine	RIFAMYCINE CHIBRET [®] 1MU/100mL collyre 10mL	509178	Non	T° < 25°C, à l'abri de la lumière, 15 jours après ouverture (1)	
		RIFAMYCINE CHIBRET [®] 1MU/100g pommade ophta. tube 5g	509179	Non	T° < 25°C, à l'abri de la lumière (1)	
<u>Glycopeptide</u>	Vancomycine	VANCOMYCINE AP-HP 5% collyre 8mL	509181	Non	T° comprise entre 2°C et 25°C, 15 jours après ouverture (3)	Préparation hospitalière Ordonnance nominative

Les formes unidoses sont à jeter après utilisation : ne jamais utiliser une unidose déjà ouverte — NR = Non référence



Cadre réglementaire



Commission du médicament et des DMS



Achat des médicaments



Bon usage et régulation des dépenses



Achat des médicaments

IMPLICATION DES PHARMACIENS HOSPITALIERS



Achat des médicaments

Le Pharmacien Hospitalier doit exercer son rôle d'acheteur en respectant les règles liées à la **santé publique** et celles liées à **l'achat public**

Contexte législatif et réglementaire fort :

- Code de la Santé Publique (**CSP**)
- Code de la Commande Publique (CCP) qui remplace le Code des Marchés Publics
- Code du Commerce (comptabilité publique)
- Code de la Sécurité Sociale

Pour être achetés et utilisés à l'hôpital, les médicaments doivent être **inscrits sur la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités** et divers services publics

La liste est établie par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale **après avis de la HAS, publiée au Journal Officiel**



Marchés publics

Définitions :

- **CCP** = ensemble des textes réglementaires à appliquer dans le cadre de la commande publique
- **Marché** = contrat écrit entre le fournisseur et l'établissement
 - constitué des cahiers des charges qui reprennent les termes de l'engagement
 - doit être conclu avant toute première commande



Déroulement des procédures d'achats de médicaments :

- 1 ou plusieurs établissements mutualisent leurs cahiers des charges, besoins
- Respect des principes :
 - **Égalité** de traitement des candidats
 - **Liberté** d'accès à la commande publique
 - **Transparence** des procédures



Stratégie d'achat

Connaitre et anticiper

Besoins :

- Organiser la concertation et la négociation interne => CMDMS
- S'informer des orientations de l'établissement





Stratégie d'achat : analyse des besoins ?

CMDMS = Instance référente

Associée à différentes phases des procédures d'achat :

- la **définition des besoins** (élaboration de la liste des médicaments référencés)
- la définition des **critères de jugement**
- le **choix** des produits

Participe directement à la politique d'achat des médicaments par :

- la préparation des **mises en concurrence** et de l'**allotissement** (notions d'équivalences...)
- ses **avis** sur la **valeur technique**

Rôle d'expert auprès de la Direction des Achats



Stratégie d'achat

Connaitre et anticiper

Besoins :

- Organiser la concertation et la négociation interne => CMDMS
- S'informer des orientations de l'établissement



Règlementation des marchés

Offre

- Fournisseurs
- Marché fournisseur
- Evaluation des produits





Pharmacien acheteur définit les besoins

La préparation de **l'état des besoins** est la première étape pour l'élaboration des marchés

- **réalisé à un temps donné**
- **qualitatif**
 - concurrentiel : médicaments génériques => appel d'offres
 - exclusif : monopole lié à la détention d'un brevet => marché négocié d'exclusivité (MNE)
- **quantitatif**
 - évaluation des quantités selon les historiques de consommation
 - notion de seuil pour le domaine concurrentiel
 - marchés avec ou sans montants max et min
- concerne les **besoins prévisibles** c'est-à-dire les médicaments référencés dans l'établissement ou ceux dont le référencement a été validé par la CMDMS

Critères de choix des médicaments



Analyse des offres et pondération (note)

❖ Critères techniques :

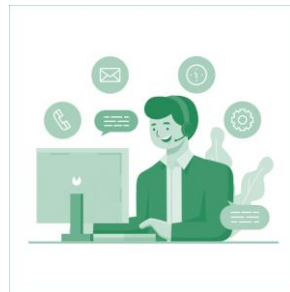
- statut AMM et agrément aux collectivités
- **présentation unitaire** (formes orales sèches)
- notion de **gamme** (dosages)
- **présentation** des produits
 - pilulier ou blister
 - étiquetage – lisibilité
 - facilité d'administration
 - nature de l'excipient

❖ Critères économiques :

- prix unitaire
- coût de traitement journalier



❖ Prestation associée du fournisseur





Cadre réglementaire



Commission du médicament et des DMS



Achat des médicaments



Bon usage et régulation des dépenses

Bon usage et Régulation des dépenses



EXEMPLE DU CAQES (NOUVELLE VERSION 2022...)



CAQES : définition

- ❖ **Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficienc** des Soins
 - relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- ❖ Priorisation des actions avec une gouvernance simplifiée



CAQES : qui le signe ?

- ❖ **Contrat tripartite**
- ❖ **Entrée en vigueur : 1er janvier 2018**
- ❖ **Concerne l'ensemble des établissements de santé publics et privés :**
 - MCO,
 - HAD,
 - Dialyse,
 - SSR,
 - USLD et
 - Etablissements de santé Mentale



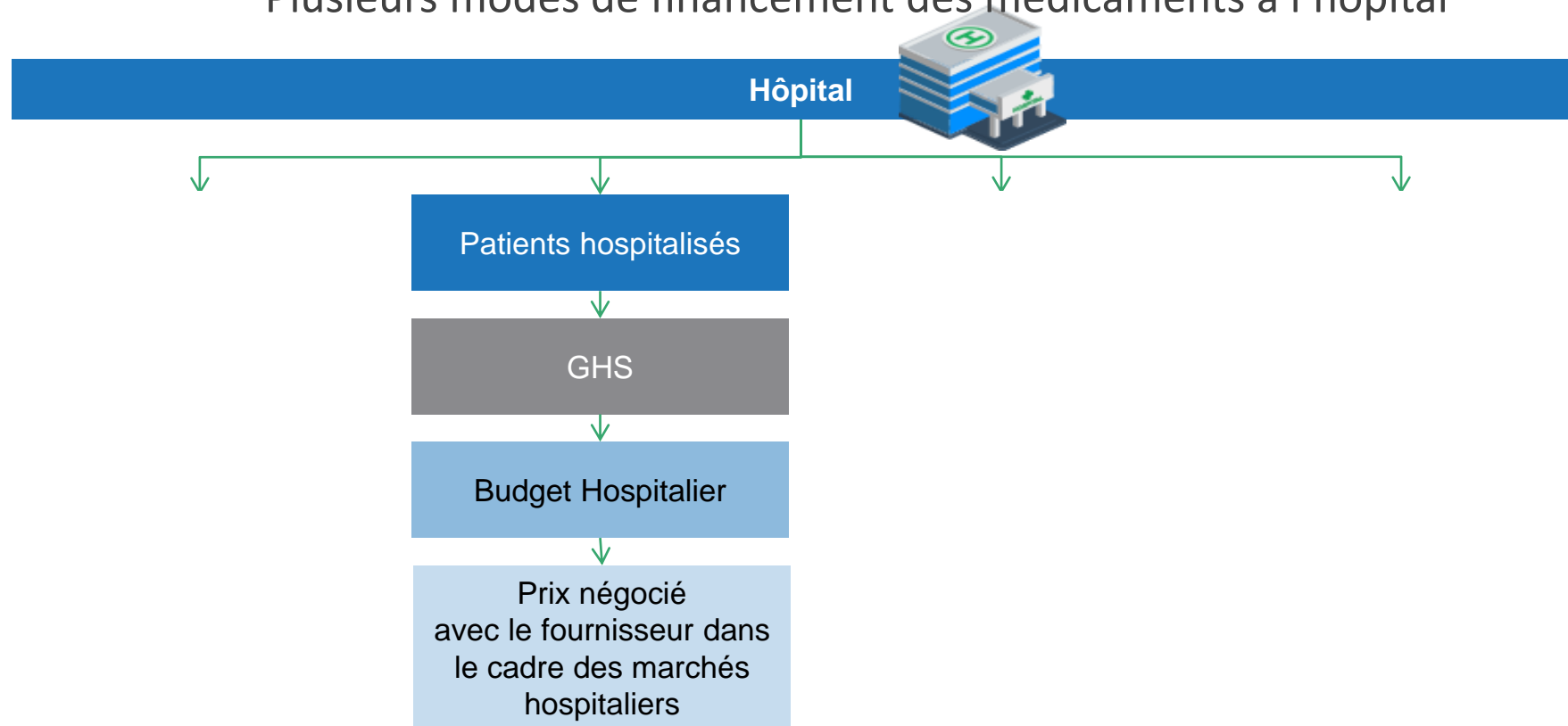


CAQES : objectifs principaux

- ❖ **Amélioration et sécurisation du circuit du médicament** et des produits et prestations
- ❖ **Respect des référentiels de bon usage**
- ❖ **Promotion des génériques** et/ou des **biosimilaires**
- ❖ Mise en œuvre d'actions concourant au **respect des taux d'évolution des dépenses**
- ❖ Politique de **qualité de la prise en charge médicamenteuse** et de lutte contre la iatrogénie médicamenteuse
- ❖ Mise en œuvre du management de la qualité
- ❖ **Plus de risque de sanction financière en cas de non atteinte des objectifs**

Régulation des dépenses et enveloppes (1)

Plusieurs modes de financement des médicaments à l'hôpital

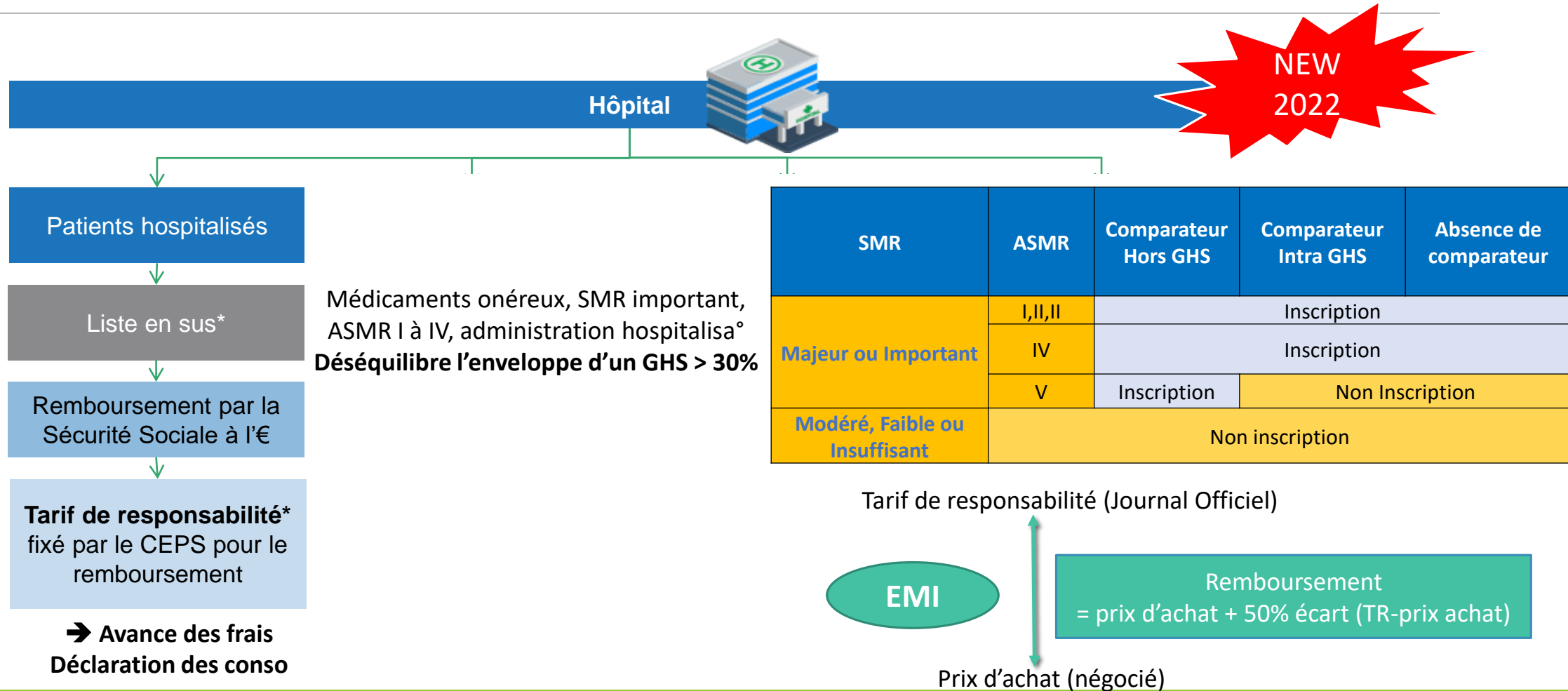


1 GHM ↔ 1 ou plusieurs GHS ↔ enveloppe €

➔ **Maitrise des dépenses nécessaires +++**

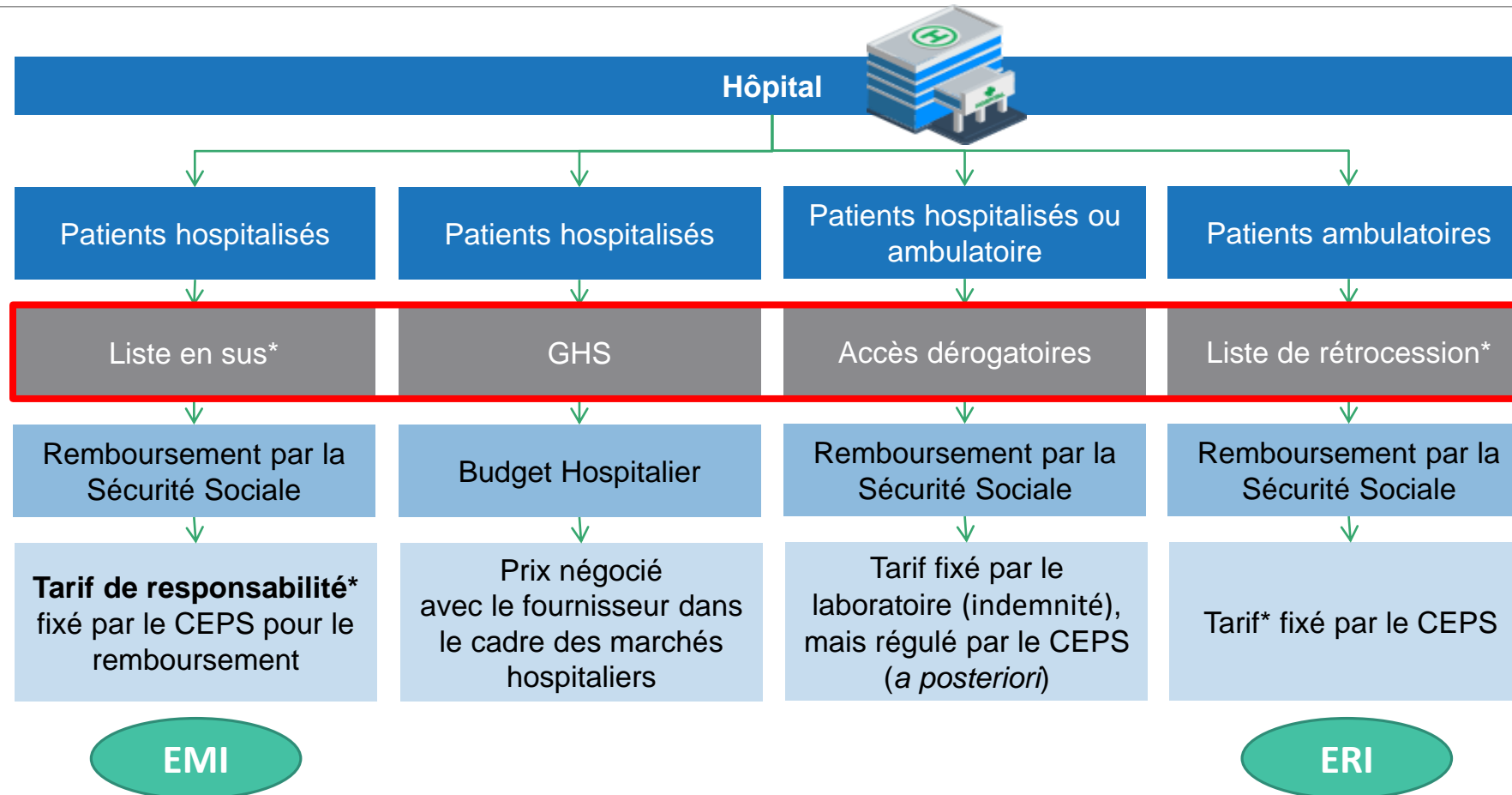
Agrément aux collectivités ++

Régulation des dépenses et enveloppes (2)



* Publication au Journal Officiel

Régulation des dépenses et enveloppes (3)



**La politique du médicament vous remercie
pour votre attention !**



m-renne@chu-montpellier.fr